

# Rapport annuel

## 2016 • 2017



Fondation de la faune du Québec



# Rapport annuel 2016 • 2017

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION  
Marquis Interscript

RÉVISION LINGUISTIQUE  
Louis Courteau, trad. a.

DÉPÔT LÉGAL  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

ISBN 978-2-550-78924-6 [PDF]  
ISBN 978-2-550-78923-9 [PAPIER]

PUBLIÉ PAR  
Fondation de la faune du Québec  
1175, avenue Lavigerie, bureau 420  
Québec (Québec) G1V 4P1  
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742  
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : [ffq@fondationdelafaune.qc.ca](mailto:ffq@fondationdelafaune.qc.ca)  
[www.fondationdelafaune.qc.ca](http://www.fondationdelafaune.qc.ca)

EN COUVERTURE  
Épervier de Cooper juvénile. Photo : Daniel Lemaire, Québec Couleur Nature.



# Présentation du rapport annuel de la **Fondation de la faune du Québec**



Québec, juillet 2017

Monsieur Jacques Chagnon  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel du Parlement  
Québec (Québec)  
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2017.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2016-2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

**Luc Blanchette**



Québec, juillet 2017

Monsieur Luc Blanchette  
Ministre  
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs  
5700, 4<sup>e</sup> Avenue Ouest, bureau A-301  
Québec (Québec)  
G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2017.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activités 2014-2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil  
d'administration,

**Jacques Gauthier**



Zoe Batiscan Nelson

# Déclaration du président-directeur général



Au 31 mars 2017

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2017. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2016-2017*:

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

Conformément à son mandat, la direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activités 2014-2017.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,

**André Martin**

Québec, le 1<sup>er</sup> juin 2017



# Table des matières

Déclaration du président-directeur général . . . . .	2
Table des matières . . . . .	3
Le conseil d'administration au 31 mars 2017. . . . .	4
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec . . . . .	5
1.1 Constitution. . . . .	5
1.2 Fonctions et pouvoirs . . . . .	5
1.3 Secteurs d'activité . . . . .	5
1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales . . . . .	7
2. Orientations stratégiques . . . . .	9
3. Faits saillants 2016-2017 . . . . .	10
4. Résultats de l'exercice 2016-2017. . . . .	13
4.1 Priorité 1 – Durabilité de la faune et de ses habitats . . . . .	13
4.2 Priorité 2 – Relève dans les activités liées à la faune . . . . .	15
4.3 Priorité 3 – Lien avec notre réseau de promoteurs et de partenaires . . . . .	16
4.4 Priorité 4 – Revenus . . . . .	17
4.5 Priorité 5 – Performance organisationnelle . . . . .	18
4.6 Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020. . . . .	19
5. Perspectives 2017-2020 . . . . .	22
Le personnel au 31 mars 2017 . . . . .	24
Donateurs et partenaires de la Fondation . . . . .	25
États financiers de l'exercice clos le 31 mars 2017. . . . .	27
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec. . . . .	47

# Le conseil d'administration au 31 mars 2017

**PRÉSIDENT  
JACQUES GAUTHIER<sup>1</sup>**

Administrateur de société



**GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)**

Artiste-peintre



**1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT  
PIERRE LAPORTE<sup>1</sup>**

Président pour le Québec  
et vice-président pour le Canada,  
Deloitte S.E.N.C.R.L.



**DENIS DESBIENS<sup>2</sup>**

Vice-président, Québec,  
IBM Canada



**2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE  
KIM THOMASSIN<sup>1</sup>**

Première vice-présidente –  
Affaires juridiques et secrétariat,  
Caisse de dépôt et placement  
du Québec



**LUCIEN GRAVEL**

Président,  
Fédération des trappeurs gestionnaires  
du Québec



**TRÉSORIER  
GERMAIN CARRIÈRE<sup>1-2</sup>**

Administrateur de sociétés



**PIERRE LEFEBVRE**

Président,  
Association régionale des gestionnaires  
de zecs de la Mauricie



**MEMBRE  
ANDRÉ MARTIN<sup>1</sup>**

Président-directeur général,  
Fondation de la faune du Québec



**MEMBRE  
CHRISTIAN SÉNÉCHAL<sup>2</sup>**

Associé délégué,  
Deloitte S.E.N.C.R.L.



**MEMBRE  
MARJOLAINE CASTONGUAY**

Présidente-directrice générale,  
Pesca Environnement



**MEMBRE  
MANON SIMARD**

Directrice générale,  
Les Scieries du lac Saint-Jean



MEMBRE dont le mandat s'est terminé en cours d'année

**GHYSLAINE DESSUREAULT**

Du 20 octobre 2010 au 22 mars 2017

UN POSTE EST VACANT.

1. Membre du comité exécutif

2. Membre du comité de vérification et de placement

## 1

# Présentation de la **Fondation de la faune du Québec**

## 1.1 Constitution

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c.C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. [1985], ch. 1, 5<sup>e</sup> suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé à Québec.

## 1.2 Fonctions et pouvoirs

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

## 1.3 Secteurs d'activité

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

### 1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. De plus, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers et la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2016-2017, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques;
- le soutien de la pêche et de la relève;
- le soutien du partenariat faunique.



Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activité sont nombreuses et diversifiées. Près de 2 000 organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoires, réserves fauniques, etc.) ;
- les associations de chasse et de pêche ;
- les organismes de conservation ;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole ;
- les propriétaires d'habitats fauniques ;
- les municipalités et leurs organismes ;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche ;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

### 1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. Depuis, la Fondation a priorisé d'autres champs d'action et a considérablement limité son intervention en ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels afin de créer ou consolider des espaces protégés ou de gérer les ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à devenir propriétaire d'un espace protégé, elle procède aux acquisitions.

### 1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

Parmi les diverses sources de revenus de la Fondation, la plus importante est la contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage. Pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts de maintien et d'amélioration des habitats fauniques, la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les particuliers, les entreprises de toute taille, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

### 1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et établit ses propres partenariats d'affaires. De plus, elle soutient ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds, par une contribution financière ou par le don d'objets. À certaines conditions, la Fondation offre ses services administratifs aux organismes fauniques qui le désirent en créant à leur intention des « fonds dédiés » qui leur permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.





## 1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- le Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- le Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- le Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe les renseignements à inclure à la demande, sa forme, son contenu, ses modalités et ses critères d'évaluation. Ce règlement est soumis à l'approbation du gouvernement.

### 1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi de l'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité, barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou, plus simplement, de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

### 1.4.2 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le code, présenté en annexe, peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune à l'adresse suivante : [http://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/File/CodeEthiqueEtDeontologie\\_12aout2014.doc](http://www.fondationdelafaune.qc.ca/documents/File/CodeEthiqueEtDeontologie_12aout2014.doc). Aucune situation contraire à l'application du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'exercice.

### 1.4.3 Formation et perfectionnement du personnel

Étant donné sa masse salariale de moins de 2 millions de dollars, la Fondation n'a pas d'obligation d'investissement minimal en formation et perfectionnement. Elle mise toutefois sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Le maintien de cette expertise lui permet en effet de limiter le recours à des ressources externes. Le pourcentage de la masse salariale qui a été consacré à cette activité au cours des années civiles 2015 et 2016 représente bien la volonté de la Fondation de maintenir son expertise à un haut niveau.

	2015	2016
Dépenses totales	11 560 \$	7 349 \$
Proportion de la masse salariale	1,1 %	0,07 %
Jour de formation par personne	1,66	0,90
Montant alloué par personne	680 \$	432 \$

### 1.4.4 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu deux demandes d'accès à l'information de nature administrative au cours de l'exercice. Une demande a été traitée dans un délai de moins de vingt jours. L'autre demande concernait la divulgation d'une information administrative détenue par un tiers. La Fondation ne s'est pas opposée à cette divulgation.

#### *Renseignements complémentaires*

- Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable.



#### 1.4.5 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relative à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour lui faciliter l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

#### 1.4.6 Suivi de la mise en œuvre des normes sur l'accessibilité Web pour toute personne, handicapée ou non

##### *Conformité, obstacles et situations particulières*

Le site Web de la Fondation est un site informatif; il s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Le site comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité et la Fondation vise à les franchir au fur et à mesure que les sections seront mises à jour. L'actualisation du site a été reportée à 2018.

##### *Résumé des réalisations*

Un lien « Accessibilité » a été intégré afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut à la Fondation. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter le site afin de pallier ce problème. La Fondation oriente ses efforts vers la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement le rapport annuel de gestion et d'autres documents administratifs d'intérêt général.

##### *Sensibilisation et formation*

Quatre employés impliqués dans la production de documents destinés à être mis en ligne ont bénéficié en 2014 d'une formation concernant l'accessibilité des sites Web et des documents Word, et Acrobat X Pro. Aucune formation additionnelle n'a été consentie cette année.

#### 1.4.7 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des systèmes existants afin d'assurer la continuité, l'efficacité et le maintien des services dans les différents secteurs de l'organisation. Aucun projet en ressources informationnelles n'a été réalisé en 2016-2017.

#### Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles, 2016-2017 (en milliers de dollars)

CATÉGORIE DE COÛTS	ACTIVITÉS DE CONTINUITÉ	TOTAL
Coûts capitalisables prévus (investissements)	67,9 \$	67,9 \$
Coûts capitalisables réels (investissements)	0 \$	0 \$
Coûts non capitalisables prévus (dépenses)	174,5 \$	174,5 \$
Coûts non capitalisables réels (dépenses)	157,8 \$	157,8 \$

La réalisation des dépenses capitalisables prévues (site Internet) a été reportée à 2017-2018.

#### 1.4.9 Politique d'utilisation du français

Le conseil d'administration de la Fondation a adopté sa Politique linguistique 2016-2021 le 23 novembre 2016. La Fondation a reçu un avis officiel d'approbation de cette politique par l'Office québécois de la langue française (OQLF) le 6 décembre 2016. Un mandataire a travaillé en étroite collaboration avec l'OQLF. La Politique est diffusée sur le site Web de la Fondation et une copie a été transmise à tous les employés.

#### 1.4.10 Primes au rendement

Aucune rémunération additionnelle fondée sur le rendement n'a été accordée en 2016-2017 pour la période d'évaluation du rendement du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2016.

#### 1.4.11 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Fondation est assujettie à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État, adoptée le 5 décembre 2014. À ce titre, elle doit diffuser certaines informations sur les contrats de service et la somme de ses effectifs ne doit pas dépasser celle de la période correspondante de l'année précédente.

La Fondation n'a octroyé aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

En vertu de l'article 12 de cette loi, le niveau d'effectif global autorisé en 2016-2017 pour la Fondation est de 29 671 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 31 448 heures afin de réaliser sa mission.

#### Répartition de l'effectif en heures rémunérées pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES ET RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2017
Personnel d'encadrement	1 827	1
Personnel professionnel	18 297	11
Personnel de bureau et technique	11 534	7
<b>Total des heures</b>	<b>31 658</b>	

La Fondation a excédé la cible d'effectifs fixée par le ministre en raison de l'octroi d'une cible d'heures rémunérées inférieure à son plan régulier d'effectifs. Cette cible a été établie en fonction des heures réelles de 2015-2016, année où il y a eu des postes vacants à la Fondation pour des raisons exceptionnelles. Étant donné l'effectif restreint de l'organisation, il suffit d'un poste vacant pour occasionner de fortes variations dans les cibles. La Fondation souhaite voir rétablir la cible qui lui est accordée au niveau correspondant à son plan d'effectifs, soit environ 34 000 heures par an.

## 2

## Orientations stratégiques

Les actions de la Fondation s'inscrivent dans la mission gouvernementale de conservation et de gestion de la faune et de son habitat. Pour réaliser sa mission, la Fondation a décidé d'emblée de soutenir les acteurs, les associations et les organismes qui ont la volonté et la capacité d'agir localement pour préserver efficacement la faune québécoise et son habitat.

Depuis une trentaine d'années, le réseau de la faune et de la conservation s'est développé de façon remarquable au Québec, grâce à la créativité et aux efforts déployés par des passionnés et des visionnaires. La Fondation a été à la fois un acteur et un témoin privilégié du développement de ce réseau.

Aujourd'hui, un nombre sans cesse croissant d'organismes (gestionnaires de territoires fauniques, organismes de conservation des milieux naturels, associations et fédérations d'utilisateurs) intervient pour protéger ou aménager des habitats propices de qualité pour la faune. On remarque aussi que les habitats fauniques et la faune sont davantage pris en compte dans les activités de centaines d'autres organisations : organismes de bassin versant, conseils régionaux de l'environnement, comités de zones d'intervention prioritaire (comités ZIP), fédérations de producteurs agricoles et forestiers, sociétés d'aménagement forestier, clubs-conseils en agroenvironnement, municipalités, etc.

Les utilisateurs du territoire, pêcheurs, chasseurs, trappeurs et villégiateurs, et une importante proportion du public, sont de plus en plus sensibilisés aux questions environnementales et participent aux efforts de conservation. Les entreprises cherchent à s'affirmer comme étant socialement responsables, et la conservation de la faune est un des moyens qu'elles considèrent dans leurs stratégies.

Pour la Fondation, c'est une occasion d'étendre son action à d'autres clientèles, espèces fauniques, besoins et problématiques fauniques, voire à l'ensemble des écosystèmes.

Les actions de la Fondation sont axées sur un énoncé de vision rassembleur : « L'équipe de la Fondation consacre son énergie, sa créativité et sa passion à assurer la conservation de la biodiversité du Québec. Reconnue pour la force de son réseau de partenaires et son éthique irréprochable, la Fondation agit comme catalyseur de projets ayant des effets tangibles pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels. »

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir : le maintien de la biodiversité, le partenariat, le développement durable des collectivités, la rigueur et l'équité.

Les orientations sur lesquelles s'appuient les actions de la planification stratégique 2014-2017 sont les suivantes :

- veiller au maintien de la durabilité de la faune et de ses habitats ;
- encourager la relève dans les activités liées à la faune ;
- renforcer les liens avec notre réseau de promoteurs et de partenaires ;
- développer et diversifier les revenus ;
- améliorer notre performance organisationnelle.

D'une part, ces orientations permettent à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favorisent le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux besoins du réseau faunique québécois.



## 3

## Faits saillants 2016-2017

### Résultats financiers

L'exercice 2016-2017 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 5,16 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 80% des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques ;
- 2,43 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- des frais d'administration maintenus en deçà de 12 %.

#### RÉPARTITION DES REVENUS 2016-2017

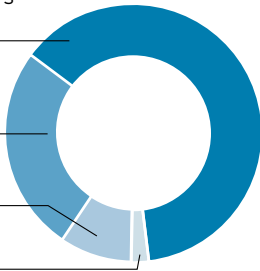
6,5 millions de dollars

Contributions des chasseurs,  
des pêcheurs et des trappeurs<sup>1</sup>  
4 071 028 \$ / 63 %

Partenariats<sup>2</sup> (ministères,  
municipalités, organismes...)  
1 690 789 \$ / 26 %

Collecte de fonds  
623 983 \$ / 9 %

Intérêts  
108 688 \$ / 2 %



- (1) Contributions versées par tous les détenteurs d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage. Ces contributions vont de 2,99 \$ (pour les permis de pêche) à 4,31 \$ (pour les permis de chasse au gros gibier). Ce financement stable et récurrent assure la pérennité des actions de la Fondation.
- (2) Les partenariats comprennent les dons de particuliers et d'entreprises, et les contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes partenaires.

### Faits saillants concernant les revenus en 2016-2017

La Fondation a obtenu quelques contributions exceptionnelles, dont certaines s'échelonnent jusqu'à l'exercice suivant :

- une aide financière de 396 329 \$ provenant du Fonds national de conservation des milieux humides d'Environnement et Changement climatique Canada. Grâce à cette enveloppe additionnelle, la Fondation a pu soutenir dix projets d'une valeur globale de 1 006 000 \$ pour la restauration et l'aménagement de milieux humides ;



Yvan Bédard, Société Provancher

- une aide financière de 160 000 \$ provenant du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) d'Environnement et Changement climatique Canada, afin de consolider la protection des habitats fauniques en périphérie des parcs nationaux du sud du Québec ;
- une aide financière de 440 000 \$ provenant du programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats d'Environnement et Changement climatique Canada, afin de conserver les habitats de la rainette faux-grillon.

Les activités de collecte de fonds ont généralement progressé, procurant des revenus bruts de 623 983 \$ :

- La soirée-bénéfice annuelle de mai 2016, réalisée sous la présidence d'honneur de M. Normand Bergeron, conseiller à la direction pour Deloitte, a permis d'amasser 128 250 \$. L'événement, tenu à Montréal, a permis de rassembler 250 convives provenant de secteurs d'activité variés.



- La 11<sup>e</sup> édition de l'Encan de la Fondation de la faune a généré des ventes de 123 900 \$, dont les bénéfices sont versés au programme Pêche en herbe. Cet encan s'est tenu sur Internet du 13 février au 2 mars 2017, sous la présidence de José Boily, animateur de l'émission de télévision *Québec à vol d'oiseau*. Grâce à la participation de nombreux commanditaires, dont Bombardier produits récréatifs (BRP) et le Réseau des sports (RDS), 236 produits reliés aux activités de pêche, de chasse et de plein air ont été vendus aux enchères.



- En 2016-2017, la Fondation a mis en application un plan de développement des programmes de marketing relationnel visant à établir des relations continues et enrichies avec ses donateurs. Plusieurs activités ont été réalisées, dont une campagne de télémarketing pour la conversion au don mensuel, une campagne de reddition de comptes, un appel au don avec rappel et une campagne de recrutement.

Ces activités ont permis de fidéliser une grande partie de nos donateurs, d'augmenter notre bassin de donateurs mensuels et de recruter des sympathisants et des donateurs. Les revenus bruts de ces campagnes ont totalisé 184 554 \$.

La poursuite de plusieurs partenariats d'affaires a généré des revenus bruts de 187 279 \$, qui proviennent notamment des ententes suivantes :

- La microbrasserie québécoise Dieu du Ciel! verse 11 cents par bouteille de bière Rescousse vendue depuis 2011. L'entente a pris fin en décembre 2016.
- Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie est partenaire du programme annuel du Timbre sur la conservation des habitats fauniques depuis 1988. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- L'Hôtel Château Laurier de Québec verse au fonds Adoptez un habitat les montants reçus des organisateurs d'événements écoresponsables, ainsi qu'un don à l'occasion du Jour de la Terre, et ce, depuis 2009.
- Syngenta Protection des cultures Canada soutient, depuis 2006, le Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole et le développement de pratiques améliorant la qualité des habitats fauniques dans les zones agricoles.
- Canadian Tire est le partenaire principal de notre programme Pêche en herbe depuis 1998. Son appui financier nous aide à initier, chaque année, des milliers de jeunes de 9 à 12 ans aux plaisirs de la pêche sportive.



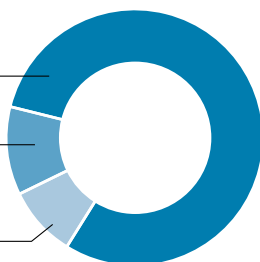
## UTILISATION DES FONDS 2016-2017

6,42 millions de dollars

Projets fauniques  
5 164 354 \$ / 80 %

Frais d'administration  
704 709 \$ / 11 %

Collecte de fonds /  
communications  
548 099 \$ / 9 %



## Faits saillants concernant les projets acceptés en cours d'année

- La Fondation a accepté 737 nouvelles demandes d'aide financière.
- Une somme de 5,77 millions de dollars a été réservée pour la réalisation des projets, qui s'étalera sur 4 ans.
- Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 18,4 millions de dollars, soit des investissements totaux de 3,2 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.

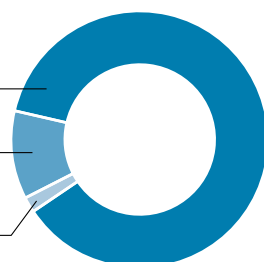
## DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉES EN 2016-2017

5,77 millions de dollars<sup>1</sup>

Habitats fauniques  
5 005 088 \$ / 87 %

Pêche et relève<sup>2</sup>  
645 130 \$ / 11 %

Partenariat faunique  
et Encouragement  
119 300 \$ / 2 %



### (1) Types de projets soutenus :

- **Habitats fauniques**: protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- **Partenariat faunique et Encouragement**: offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- **Pêche et relève**: former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

### (2) Incluant 152 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

## Faits saillants concernant la répartition de l'aide financière en 2016-2017

- La Fondation a consacré cette année 50 000 \$ à l'ambitieux projet de restauration de la rivière Osgood, située dans la région de Chaudière-Appalaches. Ce projet a démarré en 2009. Des investissements de plus de 1 100 000 \$, consentis par une dizaine de partenaires, auront permis de créer des habitats pour l'omble de fontaine sur une distance de 8,3 km. Ainsi aménagée, cette rivière est devenue un endroit très prisé par les pêcheurs sportifs.
- Une entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a permis de relancer le Programme d'aide financière aux véhicules hors route – Infrastructure et protection de la faune, volet II : Protection de la faune et des habitats fauniques. Treize nouveaux projets ont été retenus, pour une aide financière de plus de 72 000 \$.
- L'aide financière obtenue du Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH) d'Environnement et Changement climatique Canada a permis à la Fondation de récupérer et d'améliorer environ 75 hectares de milieux humides utilisés par la tortue mouchetée en Outaouais, par l'aménagement d'infrastructures, notamment des systèmes de contrôle de niveau d'eau, et la mise en place d'un seuil de retenue d'eau à l'émissaire d'un milieu humide.
- L'aide financière obtenue du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril d'Environnement et Changement climatique Canada nous a permis de poursuivre notre implication dans la protection des zones périphériques des parcs nationaux. Six parcs ont été ciblés : Mont-Tremblant, Oka, Plaisance, Frontenac, Mont-Mégantic et Mont-Orford.

## 4

## Résultats de l'exercice 2016-2017

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent des cinq grandes priorités de la planification triennale 2014-2017.

### 4.1 Priorité 1 – Durabilité de la faune et de ses habitats

L'occupation humaine du territoire (industrialisation, agriculture, urbanisation, etc.) et l'utilisation des ressources naturelles exercent une pression toujours croissante sur la préservation des habitats et des espèces fauniques. Plusieurs espèces sont prélevées, d'autres se raréfient. La biodiversité est une notion de plus en plus comprise par la population et reconnue comme un indicateur important de la qualité de l'environnement.

De plus, la Fondation cherche à optimiser ses interventions, en renforçant la complémentarité de son action avec celle de ses partenaires et en poursuivant l'analyse des résultats fauniques de ses programmes afin d'encourager les actions générant les plus grands bénéfices sur le terrain.

Pour la période triennale 2014-2017, quatre objectifs traduisent cette priorité.



Normand Chassé, Québec Couleur Nature.

#### OBJECTIF 1

Renforcer la complémentarité des actions de mise en valeur de la conservation de la faune et de ses habitats de la Fondation avec les acteurs gouvernementaux.

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Trois partenariats à développer
- Trois alliances conclues
- Stratégie d'intégration de la flore
- Réalisation des activités en fonction de l'échéancier de la stratégie

#### RÉSULTAT ANNUEL

- La constitution d'une équipe de travail ayant pour mandat de développer des partenariats avec les organismes en lien avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a été suspendue, puisque le secteur Faune a changé de ministère en avril 2014 pour intégrer le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP). Les dossiers envisagés (changements climatiques, politique de l'eau, patrimoine écologique, flore, etc.) ne sont plus sous la responsabilité du ministère auquel la Fondation est rattachée.
- Une nouvelle entente avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a été signée pour la poursuite du Programme d'assistance financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune, volet II : Protection de la faune et des habitats fauniques.
- Le partenariat avec Environnement et Changement climatique Canada, ayant pour but de renforcer nos actions pour les milieux humides et les espèces en déclin, s'est poursuivi. Trois ententes ont été signées en 2016-2017 pour un montant de plus de 996 000 \$, réinvesti au sein de différents projets fauniques.
- Des demandes d'aide financière aux programmes d'Environnement et Changement climatique Canada ont été élaborées pour 2017-2018.

#### OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

## OBJECTIF 2

S'engager dans des projets porteurs générant des bénéfices durables pour la faune et ses habitats.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Une activité de consultation par an
- Production d'une liste des enjeux
- Deux programmes actualisés pour la période triennale
- 400 000 \$ d'investissement dans l'écosystème du lac Saint-Pierre pour la période triennale

### RÉSULTAT ANNUEL

- À la suite de consultations auprès des partenaires de la conservation, le programme Protéger les habitats a fait l'objet d'une refonte en novembre 2016.
- Une liste d'enjeux prioritaires a été établie. En 2016-2017, trente projets portant sur ces enjeux priorités ont été acceptés, pour un soutien financier total de 588 298 \$.
- Onze projets de protection de l'écosystème du lac Saint-Pierre ont été acceptés, pour un montant de 247 865 \$. Pour la période triennale, 21 projets ont été soutenus à hauteur de 460 660 \$.

### OBJECTIF ATTEINT



Bureau environnement et terre du conseil de bande d'Odanak.

## OBJECTIF 3

Optimiser les mécanismes relatifs aux demandes d'aide financière afin d'en assurer l'efficacité.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Offre de programmes révisée
- Un programme évalué par an
- Nombre de programmes qui prennent en compte les espèces exotiques envahissantes (EEE) (10 projets pour la période triennale)

### RÉSULTAT ANNUEL

- La réflexion sur le nombre de programmes d'aide financière et sur leur contenu respectif a été achevée, dans une perspective d'optimisation et d'amélioration de l'offre. Deux nouvelles dates butoirs pour le dépôt des demandes d'aide ont été instaurées pour la majorité des programmes; le programme Découvrir les habitats a été aboli et le Programme d'assistance financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune, volet II : Protection de la faune et des habitats fauniques a été relancé pour les trois prochaines années.
- L'évaluation des résultats du Programme d'aménagement intégré par sous-bassin a été achevée. Le rapport détaillé présentant l'approche, les résultats tangibles et les indicateurs de performance sera transmis à tous les partenaires du programme et mis en ligne pour tous les promoteurs de projets en forêt privée.
- Le programme Protéger les habitats a été évalué et bonifié. Le nouveau contenu et les nouvelles modalités, entérinés par le conseil d'administration, ont été intégrés en novembre 2016.
- La problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) a été intégrée dans 11 projets soumis au cours de la période triennale.

### OBJECTIF ATTEINT

## OBJECTIF 4

S'inspirer des meilleures pratiques d'organismes similaires.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Production d'une liste des organismes
- Production d'un rapport d'analyse sur les meilleures pratiques
- Nombre de pratiques intégrées

### RÉSULTAT ANNUEL

- L'objectif a été abandonné en 2016-2017.



## 4.2 Priorité 2 – Relève dans les activités liées à la faune

La base du financement de la Fondation provient des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs. Les statistiques du MFFP démontrent que depuis 1998, le nombre de permis vendus est relativement stable, mais qu'une tendance à la baisse pourrait se manifester à compter de 2019, notamment en raison du vieillissement de la population. Parallèlement, le « décrochage nature » est une autre tendance qui a été observée, surtout en milieu urbain, où un nombre croissant de jeunes n'ont pas de contact ou presque avec la nature.



ZIP du lac Saint-Pierre.

La Fondation souhaite contribuer au maintien, voire à l'augmentation des contributions financières provenant des utilisateurs de la faune. Pour ce faire, elle cherche à s'assurer que ses actions pour la formation d'une relève à la pêche sont efficaces et complémentaires à celles de ses partenaires. De plus, elle s'emploie à développer de nouvelles activités pour de nouvelles clientèles.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

### OBJECTIF 5

Assurer la complémentarité des actions de la Fondation avec les autres programmes de relève à la pêche existants.

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Production d'un bilan des activités et des programmes de relève à la pêche MFFP-Fondation
- Deux projets découlant de nouveaux partenariats pour la période triennale

#### RÉSULTAT ANNUEL

- Un formulaire unique intégrant les programmes Pêche en herbe et Ensemencement a été mis en ligne à l'automne 2016.
- La Fondation a participé aux comités d'évaluation des projets de relève et de mise en valeur de la faune du MFFP. Plus de 120 projets ont été évalués par l'équipe des initiatives fauniques.
- Dans le cadre du volet urbain de Pêche en herbe, la Fondation a financé en 2016-2017 quatre projets qui ont permis d'initier 4 775 jeunes provenant de villes de plus de 100 000 habitants.



École du Plein Cœur

### OBJECTIF ATTEINT



## OBJECTIF 6

Développer de nouvelles activités de relève reliées à la faune.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Deux nouveaux projets découlant des partenariats
- 100 000 \$ investis pour la période triennale

### RÉSULTAT ANNUEL

- Une formation d'une fin de semaine a été préparée et tenue à Québec pour les moniteurs du cours sur le piégeage et la gestion des animaux à fourrure. Des fiches portant sur l'habitat des espèces chassées ont été produites; elles seront distribuées par les associations de chasse et pêche lors des activités d'initiation à la chasse. Un soutien a été apporté aux activités d'initiation.
- Pour la période triennale, la Fondation a investi 84 050 \$ dans de nouveaux projets de relève au sein de huit projets.

### OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

## 4.3 Priorité 3 – Lien avec notre réseau de promoteurs et de partenaires

Les promoteurs de projets souhaitent une plus grande présence de la Fondation sur le terrain et une simplification des orientations et des critères des programmes d'aide offerts. La Fondation entend renforcer sa présence dans le réseau faunique afin de bien cerner les besoins de ses partenaires. De plus, elle désire mettre en œuvre de nouvelles façons d'informer ses clientèles au sujet des services qu'elle offre et des retombées de ses actions. Elle veut aussi se faire connaître auprès de nouvelles clientèles susceptibles de générer des demandes d'aide (véhicules hors route, municipalités).

La Fondation souhaite participer concrètement au renforcement du réseau faunique. En conséquence, elle travaille à élargir la diffusion des résultats des projets financés et à organiser des forums de partage d'expertise. Elle souhaite jouer un rôle proactif en matière de conservation; pour ce faire, elle se tient très bien informée en étant présente aux tables de concertation et aux comités décisionnels en matière de faune.



Toutes ces actions contribuent à renforcer le positionnement de la Fondation au cœur du réseau faunique et à accroître sa notoriété.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

## OBJECTIF 7

Améliorer l'efficacité des communications au sein de notre réseau Fondation-Partenaires.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Production d'un plan de communication
- Réalisation de 90 % de son contenu sur la période
- Une activité de diffusion des résultats fauniques par an
- Dix visites terrain par an
- Cinq activités de partage d'expertise par an

### RÉSULTAT ANNUEL

- Des ateliers sur la conservation des milieux naturels ont été tenus en mars 2017 en Mauricie. Ces ateliers visaient à soutenir les organismes dans leurs initiatives de protection et de mise en valeur de sites naturels sensibles et riches en biodiversité.



Élisabeth Bossert, Société Provancher.

- La Fondation a organisé un forum portant sur l'importance de la pêche sportive en milieu municipal. Des responsables de municipalités, des organismes fauniques et des pêcheurs se sont réunis afin d'échanger sur les meilleurs moyens de promouvoir des activités de pêche à proximité des centres urbains.
- En tout, 4,4 jours-personnes ont été dédiés à quatre visites terrain relatives à des projets en cours du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017.

### OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

## OBJECTIF 8

Développer des alliances stratégiques pour renforcer la synergie des acteurs engagés dans la mise en valeur et la conservation des habitats fauniques.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Renouvellement de l'entente pour le Programme d'aide financière aux véhicules hors route (VHR)
- Investissement de 500 000 \$ par année dans ce programme
- Recrutement de 20 nouveaux promoteurs et partenaires
- Production d'un plan d'action avec les municipalités
- Production d'une liste des comités auxquels la Fondation siège
- Nombre de jours/personne de présence aux comités

### RÉSULTAT ANNUEL

- L'entente concernant le Programme d'aide financière aux véhicules hors route a été renouvelée avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports en septembre 2016. Les investissements se concrétiseront en 2017-2018. Près de 560 000 \$ sont prévus.
- La Fondation a développé le Fonds des municipalités pour la biodiversité, en collaboration avec la Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec). Elle a accepté l'aide financière d'Environnement et Changement climatique Canada et du projet Eau bleue RBC pour aménager des milieux humides en collaboration avec des municipalités.
- En tout, 77,5 jours-personnes ont été consacrés à la participation aux réunions de comités ou d'autres groupes de travail.

### OBJECTIF ATTEINT

## 4.4 Priorité 4 – Revenus

L'expérience de la Fondation en matière de collecte de fonds et le contexte économique indiquent que les activités orientées vers les particuliers sont celles qui recèlent le plus grand potentiel de croissance, tout en contribuant à faire croître la notoriété de la Fondation dans le grand public. Le désir des donateurs de savoir comment sera utilisé leur don est une autre tendance forte en philanthropie.

La Fondation estime important que ses sources de revenus soient diversifiées. L'exploration de nouveaux champs d'expertise et d'action constitue une opportunité de trouver des sources de financement stables et récurrentes. Tout nouveau domaine d'intervention doit être soutenu par des sources de financement additionnelles. De plus, la Fondation souhaite continuer à entretenir des relations de partenariat avec les corporations privées et à les associer de façon étroite à des projets ou à des champs d'action.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

## OBJECTIF 9

Inciter la population à investir dans la mission de la Fondation par des stratégies efficaces de collecte de fonds.

### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Progression des revenus de 10 % par an pour les fonds thématiques
- Progression des revenus nets de 20 % pour les activités de collecte de fonds orientées vers les individus
- Augmentation de 15 % du nombre de participants à ces activités



Lise De Serres, Québec Couleur Nature

#### RÉSULTAT ANNUEL

- Le recrutement de nouveaux partenaires pour les fonds thématiques n'a atteint pas les objectifs. Le Fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec continue d'obtenir le soutien du Regroupement QuébecOiseaux. Le fonds Adoptez un habitat reçoit des contributions de la part de fidèles partenaires. Une contribution exceptionnelle de 40 000 \$ dans ce fonds l'a fait progresser de plus de 100 % comparativement à 2014.
- Un nouveau fonds thématique visant à recueillir de l'argent provenant des municipalités pour la protection de la biodiversité a été mis sur pied avec la contribution de la Société pour la nature et les parcs (SNAP-Québec). Le fonds sera officiellement lancé en 2017-2018.
- Depuis 2014, les revenus nets des activités de collecte de fonds (campagne, encan de la Fondation de la faune du Québec, soirée-bénéfice) affichent une progression de 15 %.
- La participation à ces trois activités s'est accrue de 25 % depuis 2014.

#### OBJECTIF ATTEINT

#### OBJECTIF 10

Diversifier les sources de revenus.

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Financement des nouveaux champs d'action à 90 % par des sources externes
- Nouveaux revenus récurrents de 500 000 \$ par an
- Un nouveau partenaire privé par année générant 75 000 \$ sur la période triennale

#### RÉSULTAT ANNUEL

- Les revenus provenant d'Environnement et Changement climatique Canada depuis avril 2014 se chiffrent à 1 292 149 \$.
- Pour 2016-2017, Habitat faunique Canada a financé la conservation des milieux humides forestiers à hauteur de 75 000 \$.

#### OBJECTIF PARTIELLEMENT ATTEINT

## 4.5 Priorité 5 – Performance organisationnelle

Deux axes prioritaires ont été ciblés pour consacrer le maximum des ressources de la Fondation à la réalisation de sa mission.

L'expertise détenue par l'équipe de la Fondation est un actif important. Or, de 2010 à 2017, plus de 65 % de son personnel s'est renouvelé. Dans ce contexte, la gestion du savoir et la pérennité de sa mémoire organisationnelle sont des enjeux incontournables. Des efforts doivent notamment être consentis pour faciliter le transfert et l'appropriation des connaissances entre les employés, afin d'assurer l'évolution et l'efficacité de l'équipe.

L'application des principes de développement durable est indissociable des activités de la Fondation. Que ce soit dans l'organisation d'événements, dans l'acquisition de matériel, dans le financement des projets ou dans les activités de sensibilisation auprès du grand public, ces principes influencent son action. La conciliation entre la protection de l'environnement, l'engagement social et la contribution à une économie et à une société saines et équitables est la clé qui assure la pérennité de notre patrimoine naturel pour les générations futures. La Fondation poursuit donc son engagement en ce sens dans toutes ses sphères d'activité.

Pour la période triennale 2014-2017, un objectif traduit cette priorité.

#### OBJECTIF 11

Améliorer notre performance organisationnelle.

#### INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Production d'un plan de relèvement
- Réalisation de 90 % des activités du plan
- Réalisation de 90 % des activités prévues au plan d'action en développement durable

#### RÉSULTAT ANNUEL

- La Fondation a implanté son nouveau plan d'action en développement durable 2015-2020.
- Un plan d'architecture a été produit pour le développement du système d'information de la Fondation, afin de documenter les besoins.
- Un modèle de système de gestion des connaissances tacites et explicites a été produit pour la direction des initiatives fauniques. Ce modèle permet de répertorier les lieux de dépôt des connaissances au sein de la Fondation ainsi que les connaissances critiques, et de planifier le transfert de celles-ci au sein de l'équipe.
- Les frais d'administration de la Fondation ont été maintenus à 11 % des dépenses totales.

#### OBJECTIF ATTEINT POUR LA PÉRIODE TRIENNALE

## 4.6 Suivi du Plan d'action de développement durable 2015-2020

En mars 2016, la Fondation a adopté son plan d'action en développement durable 2015-2020.

Des huit orientations et 27 objectifs identifiés dans la stratégie gouvernementale, la Fondation entend contribuer de façon soutenue à la réalisation de trois orientations et de sept objectifs.

La première orientation consiste à renforcer les pratiques organisationnelles de la Fondation dans un contexte de développement durable. À cette fin, son plan d'action contient des objectifs liés à sa politique d'acquisition responsable, à la prise en compte des principes de la Loi sur le développement durable dans ses activités structurantes, à la poursuite du développement des compétences en ce domaine et à la mise en valeur de son apport au patrimoine culturel des Québécois et des Québécoises.

La deuxième orientation est au cœur de la mission de la Fondation, car elle a trait au maintien de la biodiversité. À cette fin, la Fondation entend poursuivre le déploiement de programmes d'aide financière valorisant des pratiques de gestion responsable des ressources, favorisant la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques ou contribuant à l'amélioration de la situation des espèces à statut précaire.

Enfin, la troisième orientation se concentre sur la capacité d'agir en amont des décisions d'aménagement du territoire. La Fondation réitère son engagement à assurer la prise en compte des besoins fauniques dans l'occupation du territoire, de concert avec les parties prenantes.

Certaines mesures sont déjà appliquées à la Fondation. Elles contribuent à l'atteinte des objectifs gouvernementaux. Par d'autres mesures de son plan d'action 2015-2020, la Fondation contribue indirectement à l'atteinte de ces objectifs gouvernementaux.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1

Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans la fonction publique.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Consolider l'utilisation, par le personnel de la Fondation, des outils de gestion en développement durable dont la Fondation s'est dotée au cours des dernières années dans les opérations courantes afin de réduire l'empreinte écologique de la Fondation.

#### ACTION 1

Poursuivre la réalisation des actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et de gestion des matières résiduelles et poursuivre la mise en œuvre de la politique d'acquisition écoresponsable.

#### CIBLE

90 % des activités courantes des ressources matérielles se font dans le respect de la politique.

#### RÉSULTAT ANNUEL

La presque totalité des achats de matériel de la Fondation se fait dans le respect de cette politique.

#### ACTION 2

Encourager la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transport écoénergétique par les employés.

#### CIBLE

Générer 50 % des déplacements professionnels sous forme de covoiturage, 20 % des employés utilisant régulièrement le transport en commun ou le covoiturage pour se rendre au travail et utilisation de modes de transport écoénergétique pour le déplacement du personnel.

#### RÉSULTAT ANNUEL

27 % des employés de la Fondation utilisent régulièrement l'autobus ou le vélo pour se rendre au travail.

#### ACTION 3

Réaliser des actions pour améliorer la gestion écoresponsable de notre parc et de notre système informatiques.

#### CIBLE

100 % des acquisitions liées au parc informatique intègrent des considérations écoresponsables.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucune acquisition n'a été faite au cours de l'exercice.

#### ACTION 4

Consolider la réalisation des activités de communication et d'organisation d'événements écoresponsables par l'application et la mise en valeur de notre politique d'événement écoresponsable et par l'inclusion des réunions à cette politique.

#### CIBLE

80 % des rencontres et réunions prennent en compte la politique et diffusent nos engagements.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Tous les événements organisés par la Fondation se sont faits dans le respect de notre politique d'événement écoresponsable. Une réunion du conseil d'administration et toutes les réunions du comité de vérification et de placement ont été réalisées par conférence téléphonique limitant ainsi le transport.

#### ACTION 5

Augmenter nos acquisitions faites de façon écoresponsable.

#### CIBLE

100 % des appels d'offres de plus de 25 000 \$ intègrent des considérations écoresponsables.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucun appel d'offres de plus de 25 000 \$ n'a été effectué au cours de l'exercice.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.2

Renforcer la prise en compte des principes de développement durable.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Doter la Fondation d'un processus formel de prise en compte des principes de développement durable pour ses actions structurantes afin de s'assurer que la réflexion entourant les choix stratégiques de tous les secteurs de la Fondation sera bonifiée.

#### ACTION

Mettre en œuvre un processus structuré de prise en compte des principes de développement durable.

#### CIBLE

Prise en compte formelle dans la planification stratégique 2017-2020 et dans tous les nouveaux secteurs d'activité de la Fondation.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucune nouvelle action n'a été entreprise en 2016-2017.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4

Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Favoriser l'engagement et l'adhésion du personnel et des clientèles dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable par le développement et le transfert de connaissances ainsi que par une prise en compte des enjeux.

#### ACTION

Soutenir la mise en œuvre des activités contribuant à bonifier le savoir relatif au développement durable au sein du personnel et de la population.

#### CIBLE

Élaboration de partenariats avec des centres universitaires afin de bonifier le savoir de la Fondation sur les retombées économiques et sociales de son action environnementale.

Réaliser des actions de formation du personnel de manière à maintenir le taux d'employés formés à 80 %.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Aucun nouveau partenariat n'a été établi ; le personnel de la Fondation a participé aux activités de formation et de sensibilisation du MDDELCC.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5

Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Contribuer à la sauvegarde de notre patrimoine culturel et immatériel lié plus spécifiquement aux activités de chasse, de pêche et de piégeage et au savoir des cultures autochtones.

#### ACTION

Réaliser des actions contributives, par exemple : la mise en valeur d'habitats favorisant le maintien d'activités qui font partie intégrante du tissu social québécois telles la chasse, la pêche et le piégeage ; le soutien de projets valorisant le transfert de connaissances des cultures autochtones ; l'organisation de colloques visant la protection des espèces emblématiques de ces communautés.

#### CIBLE 1

Maintenir le nombre de jeunes de 9 à 12 ans initiés dans le cadre du programme Pêche en herbe à 15 000 par année.

#### CIBLE 2

Reconnaître la valeur anthropologique de la pêche dans la culture des Québécois et des Québécoises en intégrant cette notion dans les guides destinés aux jeunes participants du programme Pêche en herbe.

#### RÉSULTAT ANNUEL

#### CIBLE 1

18 000 jeunes ont été initiés à la pêche en 2016-2017.

#### CIBLE 2

Cette valeur patrimoniale et culturelle a été prise en compte dans l'actualisation du contenu du guide de l'animateur Pêche en herbe, effectuée en 2016.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.1

Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficace et concertée.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Favoriser l'adoption de pratiques de gestion responsable des ressources naturelles.

#### ACTION

Mettre en œuvre des programmes d'aide financière priorisant une approche de partenariat et valorisant la multifonctionnalité des usages, la gestion intégrée des ressources, la gestion forestière écosystémique et la gestion par bassin versant, notamment en milieu agricole, et ce, dans le but d'assurer la prise en compte des besoins fauniques et la valeur des biens et services écologiques dans les activités de planification et la réalisation d'aménagements sur le terrain.

#### CIBLE

75 % de l'enveloppe d'aide financière disponible sont attribués à des projets contribuant à cet objectif.

#### RÉSULTAT ANNUEL

65 % de l'enveloppe ont été attribués à des projets atteignant cet objectif en 2016-2017.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 3.2

Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Mettre en œuvre des mesures de conservation et de mise en valeur des habitats fauniques et des espèces qui y sont liées.

#### ACTION

Proposer des programmes d'aide financière :

- qui favorisent la conservation d'une grande diversité d'habitats fauniques jugés prioritaires pour les espèces à statut précaire ;
- pour des actions qui améliorent la situation des espèces à statut précaire (aménagement d'habitats, sensibilisation, acquisition de connaissances, etc.).

#### CIBLE 1

6 500 hectares protégés sur cinq ans ;

#### CIBLE 2

75 % des espèces figurant sur la liste des espèces désignées menacées ou vulnérables par le gouvernement du Québec au 31 mars 2016 sont ciblées par les projets soutenus financièrement par la Fondation.

#### RÉSULTAT ANNUEL :

Les projets qui se sont terminés au cours de l'exercice ont permis de confirmer la protection de 1 802, 5 hectares d'habitats.

En 2016-2017, 53 % des 43 espèces désignées étaient présentes dans les projets déposés. La Fondation soutient à hauteur de 991 235 \$ les 34 projets concernés.

### OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6.1

Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

#### OBJECTIF DE LA FONDATION

Favoriser l'adoption de pratiques d'aménagement du territoire respectueuses des besoins de la faune.

#### ACTION

Développer un maillage fructueux avec les principaux acteurs engagés dans la gestion du territoire (ministères, municipalités, gestionnaires fauniques, propriétaires de milieux naturels, etc.) afin d'assurer la prise en compte de la protection des habitats dans l'occupation du territoire ; maintenir les sommes disponibles pour les programmes d'aide financière soutenant un aménagement respectueux du territoire, tels le Programme de mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole, le Programme de gestion intégrée des ressources pour l'aménagement durable de la faune en milieu forestier, le Programme de soutien à la participation aux tables de gestion intégrée des ressources et le programme Faune-Forêt.



Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles.

#### CIBLE

Maintien des partenariats d'affaires liés à ces programmes et augmentation de 5 % par année des sommes disponibles pour des programmes de soutien financier. Organisation d'une activité de transfert de connaissances par année.

#### RÉSULTAT ANNUEL

Les partenariats d'affaires de ces programmes ont été maintenus.

Grâce au développement de partenariats avec les acteurs concernés, les investissements ont augmenté de 135 % en 2016-2017 pour atteindre 2 199 927 \$, comparativement à 937 255 \$ en 2015-2016.

# 5

## Perspectives 2017-2020

La Fondation de la faune du Québec a adopté son plan stratégique pour la période 2017-2020. Ce plan s'articule sur quatre grands enjeux :

1. La durabilité de la faune et de ses habitats
2. La relève
3. Le rayonnement et le positionnement
4. Les revenus

Chacun de ces enjeux sera abordé par des orientations précises qui guideront nos axes d'intervention. Les voici en résumé.

### ENJEU

#### La durabilité de la faune et de ses habitats

##### ORIENTATION 1

###### Protéger et améliorer les habitats fauniques

Il est largement reconnu que la destruction ou la perturbation d'habitats par les activités humaines constitue la principale cause de déclin des populations de nombreuses espèces fauniques. Qu'il s'agisse d'urbanisation, de transports, d'apport de polluants, d'activités d'agriculture intensive ou de prélèvement des ressources (mines, forêts, pêches), le développement humain génère de plus en plus d'impacts sur les milieux naturels.

L'enjeu étant très vaste, la Fondation a déterminé quatre problématiques précises auxquelles elle entend s'attaquer de façon plus particulière. Ces problématiques deviennent ainsi quatre axes d'intervention prioritaires, assortis d'objectifs concrets et quantifiables :

- la connectivité des milieux naturels pour la faune,
- le maintien des milieux humides,
- l'amélioration des milieux aquatiques et côtiers,
- la mesure et le suivi des résultats.

### ENJEU

#### Relève

##### ORIENTATION 2

###### Acquérir et diffuser des connaissances

Des interventions efficaces en matière d'habitats fauniques doivent reposer sur des connaissances approfondies, partagées par le plus grand nombre d'acteurs possible. Ainsi, l'acquisition de connaissances sur les habitats fauniques, la gestion des informations disponibles et la diffusion de ces informations deviennent des défis de tous les instants pour assurer la pérennité des interventions et l'amélioration continue des pratiques sur le terrain.

De plus, la Fondation consacrera des efforts à mieux diffuser les résultats des projets qu'elle finance et à actualiser ses publications.

##### ORIENTATION 3

###### Assurer une relève aux activités liées à la faune et à la nature

Les activités de prélèvement de la faune que sont la chasse, la pêche et le piégeage constituent un moteur économique important pour l'ensemble des régions du Québec, en plus d'être profondément inscrites dans le mode de vie de milliers de Québécois et de Québécoises. Ces activités contribuent également à la régulation des populations de plusieurs espèces fauniques qui, autrement, pourraient se trouver en surabondance ou causer des dommages ou des accidents.

La Fondation désire contribuer à la création d'une relève aux activités liées à la faune et à la nature, qu'il s'agisse de prélèvement de la faune ou d'observation et de sensibilisation à nos ressources naturelles et fauniques. Cette relève s'avère nécessaire au maintien des contributions financières provenant des utilisateurs de la faune et au soutien des activités de protection et de mise en valeur des habitats fauniques.



## ENJEU

### Rayonnement et positionnement

#### ORIENTATION 4

##### Assurer la reconnaissance de la Fondation

Pour atteindre ses objectifs concernant la connectivité des corridors fauniques, le maintien de l'amélioration des milieux humides et l'amélioration des écosystèmes aquatiques et côtiers, la Fondation doit continuer à travailler en partenariat et à s'allier avec les forces actives par une approche intégrée. Pour ce faire, elle doit être présente aux tables de concertation ou dans les forums où ces enjeux sont pris en considération et étudiés.

La Fondation souhaite aussi mettre à contribution son expertise pour relever les grands défis de développement durable auxquels le Québec fait actuellement face, comme les changements climatiques, la stratégie maritime et le Plan Nord. Pour ce faire, elle entend travailler en concertation avec le secteur Faune du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans l'atteinte d'objectifs communs, aussi bien au niveau stratégique qu'au niveau de la complémentarité d'activités de terrain.

#### ORIENTATION 5

##### Accroître le rayonnement de la Fondation dans le réseau de nos promoteurs et partenaires

La Fondation entend faire connaître son offre de services auprès de nouveaux réseaux qui lui permettront d'élargir son champ d'action et d'atteindre les objectifs fauniques qu'elle a définis au cours de cet exercice de planification. La Fondation souhaite aussi se rapprocher des intervenants du réseau faunique qui ont besoin de mieux connaître son rôle et sa capacité à leur fournir une aide technique et financière pour réaliser des projets de conservation ou de mise en valeur des habitats de la faune.

La Fondation verra donc, d'une part, à améliorer la diffusion de son offre de services dans les réseaux où des besoins auront préalablement été identifiés. Elle souhaite travailler en partenariat avec les têtes de réseau pour déterminer les besoins et pour relayer l'information auprès de leurs membres ou parties prenantes.

D'autre part, la Fondation veillera à demeurer disponible pour sa clientèle et à faciliter les communications, notamment par l'entremise de son site Internet et d'infolettres exclusives, et par une amélioration continue de ses systèmes d'information.

## ENJEU

### Revenus

#### ORIENTATION 6

##### Accroître et diversifier les revenus

La Fondation doit accroître ses revenus et en diversifier les sources pour continuer de répondre aux demandes d'aide financière du réseau et pour faire face à la croissance de ces demandes, alors qu'une baisse des revenus provenant des utilisateurs de la faune est anticipée à moyen terme (vieillesse de la population, évolution des loisirs, etc.).

Pour atteindre cet objectif, la Fondation mettra en œuvre des programmes de marketing relationnel (c'est-à-dire des actions visant à établir une relation continue et enrichie avec un donateur afin de le fidéliser) sur différents canaux de communication. Elle devra se doter de systèmes d'information performants et actualiser son site Internet afin de créer un véritable cycle de communications avec ses sympathisants.

La Fondation continuera de réaliser ses activités de collecte de fonds traditionnelles en veillant à en optimiser la gestion, notamment grâce à de meilleurs systèmes d'information, et à créer une relation durable avec les participants.

La Fondation mettra aussi de l'avant son expertise en tant que gestionnaire de fonds et de projets afin de générer des partenariats financiers dans les milieux gouvernementaux et d'affaires. La Fondation entend cibler des secteurs d'activité présentant des sources de revenus récurrents et développer des ententes de partenariat selon le potentiel détecté. Elle entretiendra aussi ses bonnes relations avec les ministères et les organismes publics offrant des subventions en lien avec ses programmes.





# Le personnel au 31 mars 2017

## ANDRÉ MARTIN

Président-directeur général

## ANNABELLE AVERY

Coordonnatrice de projets

## CHRISTINE BÉLANGER<sup>1</sup>

Coordonnatrice de projets

## JOHANNE BÉLANGER

Adjointe aux initiatives fauniques

## BRIGITTE BOULIANNE

Directrice des affaires administratives  
et secrétaire générale

## MIREILLE BOUCHARD<sup>2</sup>

Agente de bureau

## PIERRE BRETON

Coordonnateur de projets

## NANCY CLOUTIER

Technicienne en administration

## ANNIE FOREST

Adjointe à l'administration

## CLAUDE GRONDIN

Directeur des initiatives fauniques

## GENEVIÈVE LACROIX

Coordonnatrice de projets

## ANNIE LABEL<sup>2</sup>

Coordonnatrice de projets

## ANDRÉ LETELLIER

Technicien en informatique

## MAURO RICARDO MENDOZA

Analyste / Conseiller en architecture de système

## JEAN-PHILIPPE PAUL

Coordonnateur des activités  
de collecte de fonds

## SÉBASTIEN RIOUX

Coordonnateur de projets

## GENEVIÈVE ROY

Directrice des communications  
et de la collecte de fonds

## CÉLINE VAILLANCOURT

Secrétaire de direction

## NATHALIE ZICAT

Adjointe aux communications

## MEMBRES DU PERSONNEL QUI ONT QUITTÉ LA FONDATION AU COURS DE L'EXERCICE FINANCIER

### PATRICE CARDE

Analyste / Conseiller en architecture de système  
De février à juin 2016

### FRÉDÉRIQUE DEVERGNE

Adjointe aux initiatives fauniques  
De février à septembre 2016

1. En congé de maternité.

2. Poste occasionnel.



# Donateurs et partenaires de la Fondation

## Les parrains fondateurs

HYDRO-QUÉBEC  
MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC  
RIO TINTO ALCAN

## Les parrains

### 100 000 \$ et plus cumulativement

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC  
BONDUELLE AMÉRIQUES  
BORALEX  
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC  
DUMAS, RÉJEAN  
EAUX NAYA INC. (LES)  
ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA –  
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE  
FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC  
(SERVICES DE CARTES DESJARDINS)  
FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)  
GROUPE ZOOM MÉDIA  
HABITAT FAUNIQUE CANADA  
KRUGER INC.  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES  
MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS  
MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE  
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS  
MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES  
OUTFRONT MÉDIA  
POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)  
PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU  
RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)  
ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES ET MONNAIES À LA BAIE  
SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE  
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC  
SYNGENTA CANADA  
TEMBEC  
VILLE DE QUÉBEC

## Les donateurs et les commanditaires

### De 25 000 \$ à 99 999 \$

AECOM CONSULTANTS  
BEAUDOIN, CLAUDE  
BECHTEL  
BRASSEURS R.J. ET BRASSERIE MCAUSLAN  
CROISIÈRES AML  
FERTICHEM  
FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)  
JONES, RICHARD ALLAN  
JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)  
MAISON SIMONS (LA)  
MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL!  
MINISTÈRE DES FINANCES

### De 10 000 \$ à 24 999 \$

ARCELORMITTAL PRODUITS LONGS CANADA  
ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ  
BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.  
BELL CANADA  
CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS  
DELOITTE S.E.N.C.R.L.  
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE  
DOMTAR  
FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)  
GESTION 4-D S.E.N.C.  
HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC  
LECOR, PAUL TEX  
MAGASIN LATULIPPE  
MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)  
MINES AGNICO-EAGLE LTÉE  
MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS  
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE  
REGROUPEMENT QUÉBÉCOISEAUX  
RIO TINTO FER ET TITANE  
SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC  
TELUS QUÉBEC (FD)  
TRANSCONTINENTAL INC.  
UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES  
VIGER, PIERRE

**Merci à des milliers d'autres donateurs individuels et corporatifs  
que nous ne pouvons tous nommer ici.**

### Légende :

FD: Don à un fonds dédié spécifique  
TERRAIN: Donateur d'un terrain



## Merci à tous ceux qui nous soutiennent à leur façon !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. En 2016-2017, ces souscripteurs comprenaient notamment :

- **Plus d'un million d'acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec**, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les donateurs individuels et corporatifs, ainsi que les participants et les commanditaires des activités de financement annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. L'entreprise Rousseau Collections Timbres et Monnaies à La Baie, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

### Les artistes suivants se sont associés au programme du timbre de la Fondation depuis 1988 :

CARON, GHISLAIN	LAMARCHE, MICHEL
D'ANGELO, CLAUDIO	LEDUC, PIERRE
DAUMAS, JEAN-CHARLES	PÉPIN, PATRICIA
GAGNÉ, DANIEL	RIOPELLE, JEAN-PAUL
GÉRARD, ROBERT	ROY, CLODIN
GIRARD, PIERRE	THIVIERGE, CLAUDE
GRENIER, DANIEL	TREMBLAY, CLAIRE
GRONDIN, JEAN-LUC	WOLPUT, PATRICE
LABELLE, DANIEL	

### Des membres du groupe des peintres de la Norditude ont généreusement offert leurs œuvres originales pour la vente aux enchères de notre soirée-bénéfice annuelle :

CÔTÉ, GILLES (SAINT-GILLES)	LECOR, PAUL TEX
HÉBERT, JACQUES	POIRIER, JACQUES



C'est l'œuvre originale *Dans les brumes de l'été, ours noir* de l'artiste québécois Claudio D'Angelo qui illustre la 30<sup>e</sup> édition du timbre de conservation de la Fondation de la faune. La vente de ce timbre contribue au financement des projets fauniques.

### D'authentiques amants de la nature...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE	COTTE, DANIEL	LAPARÉ, LOUISE	ORSINI, MARINA
BEAUDIN, JEAN	DROUIN, RICHARD	LAPORTE, PIERRE	PELLERIN, LAURENT
BERGERON, NORMAND	DUBUC, ALAIN	LEPAGE, GASTON	PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS
BOILY, JOSÉ	FORTIN, BERNARD	LORAIN, SOPHIE	PICHETTE, PATRICK
BRIÈRE, DENIS	FORTIN, GUY	MARCOUX, RÉMI	ROBITAILLE, PIERRE
BUSSIÈRES, PASCALE	IMBLEAU, MARTIN	MILLER, SERGE	SCHERKUS, EBERHARD
CHAMPAGNE, LOUIS	LÉCUYER, PATRICE	MONAHAN, PIERRE	SIMARD, JEAN



# États financiers

## de l'exercice clos le 31 mars 2017

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**DE L'EXERCICE CLOS LE**

**31 MARS 2017**

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit ainsi que l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,



André Martin

Québec, le 15 juin 2017



## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la faune du Québec qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

#### *Opinion*

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

 CPA auditeur, CA

Jean-Pierre Fiset, CPA auditeur, CA

Vérificateur général adjoint

Québec, le 15 juin 2017

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS**  
**DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédié		Total	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>PRODUITS</b>								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 071 028 \$	4 097 364 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 071 028 \$	4 097 364 \$
Collectes de fonds (note 3)	623 983	599 189	-	-	-	-	623 983	599 189
Autres contributions (note 3)	1 068 769	1 498 856	7 763	8 108	614 257	542 728	1 690 789	2 049 692
Intérêts	108 688	122 452	-	-	-	-	108 688	122 452
	<u>5 872 468</u>	<u>6 317 861</u>	<u>7 763</u>	<u>8 108</u>	<u>614 257</u>	<u>542 728</u>	<u>6 494 488</u>	<u>6 868 697</u>
<b>CHARGES (note 4)</b>								
Coût des projets fauniques	4 578 367	5 121 846	43 274	44 042	542 713	699 971	5 164 354	5 865 859
Frais de collectes de fonds / Communications	548 099	436 895	-	-	-	-	548 099	436 895
Frais d'administration	704 719	658 266	-	-	-	-	704 719	658 266
	<u>5 831 185</u>	<u>6 217 007</u>	<u>43 274</u>	<u>44 042</u>	<u>542 713</u>	<u>699 971</u>	<u>6 417 172</u>	<u>6 961 020</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	41 283	100 854	(35 511)	(35 934)	71 544	(157 243)	77 316	(92 323)
<b>SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	1 480 924	1 413 626	1 203 121	1 205 499	3 648 151	3 805 394	6 332 196	6 424 519
Virement interfonds	(35 929)	(33 556)	35 929	33 556	-	-	-	-
<b>SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<u>1 486 278 \$</u>	<u>1 480 924 \$</u>	<u>1 203 539 \$</u>	<u>1 203 121 \$</u>	<u>3 719 695 \$</u>	<u>3 648 151 \$</u>	<u>6 409 512 \$</u>	<u>6 332 196 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE**  
**AU 31 MARS 2017**

	2017			2016	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
<b>ACTIF</b>					
<b>À court terme</b>					
Encaisse	- \$	3 824 \$	- \$	3 824 \$	3 047 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 5)	2 847 244	-	-	2 847 244	2 510 467
Créances (note 6)	1 671 344	7 763	-	1 679 107	459 575
Intérêts courus	50 050	-	-	50 050	57 477
Stocks	12 992	-	-	12 992	13 685
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	3 719 695	-	-
Charges payées d'avance	24 481	5 848	-	30 329	25 828
	<u>4 606 111</u>	<u>17 435</u>	<u>3 719 695</u>	<u>4 623 546</u>	<u>3 070 079</u>
<b>Placements (note 5)</b>	3 751 186	-	-	3 751 186	4 399 740
<b>Immobilisations (note 8)</b>	<u>186 359</u>	<u>1 186 104</u>	<u>-</u>	<u>1 372 463</u>	<u>1 375 245</u>
	<u><u>8 543 656 \$</u></u>	<u><u>1 203 539 \$</u></u>	<u><u>3 719 695 \$</u></u>	<u><u>9 747 195 \$</u></u>	<u><u>8 845 064 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**  
**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)**  
**AU 31 MARS 2017**

	2017			2016	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
<b>PASSIF</b>					
<b>À court terme</b>					
Découvert bancaire	400 005 \$	- \$	- \$	400 005 \$	8 658 \$
Charges à payer et frais courus (note 7)	1 201 941	-	-	1 201 941	1 535 919
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	3 719 695	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	1 622 730	-	-	1 622 730	867 558
	<u>6 944 371</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 224 676</u>	<u>2 412 135</u>
Provision pour allocation de transition	113 007	-	-	113 007	100 733
	<u>7 057 378</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>3 337 683</u>	<u>2 512 868</u>
<b>SOLDES DE FONDS</b>					
Investis en immobilisations	186 359	1 186 104	-	1 372 463	1 375 245
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 12)	1 299 919	-	864 065	2 163 984	2 310 386
Solde d'affectation externe	-		2 855 630	2 855 630	2 630 839
Solde disponible	-	17 435	-	17 435	15 726
	<u>1 486 278</u>	<u>1 203 539</u>	<u>3 719 695</u>	<u>6 409 512</u>	<u>6 332 196</u>
	<u>8 543 656 \$</u>	<u>1 203 539 \$</u>	<u>3 719 695 \$</u>	<u>9 747 195 \$</u>	<u>8 845 064 \$</u>

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 9)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 12 et 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Jacques Gauthier, président du conseil



Germain Carrière, trésorier

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC  
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017**

	2017			2016	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>					
<b>Rentrées de fonds</b>					
Contributions utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 746 313 \$	4 054 \$	265 993 \$	5 016 360 \$	5 141 919 \$
Contributions gouvernementales et municipales	550 553	4 054	348 264	902 871	1 601 135
Intérêts reçus	78 020	-	-	78 020	78 062
<b>Sorties de fonds</b>					
Contributions aux projets	(4 243 050)	(21 000)	(542 713)	(4 806 763)	(5 023 854)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 897 026)	(22 260)	-	(1 919 286)	(1 786 282)
Intérêts versés	(6 644)	-	-	(6 644)	(5 487)
<b>(Sorties) rentrées de fonds nettes</b>	<u>(771 834)</u>	<u>(35 152)</u>	<u>71 544</u>	<u>(735 442)</u>	<u>5 493</u>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>					
Acquisitions de placements	(1 260 595)	-	-	(1 260 595)	(1 351 422)
Dispositions de placements	1 610 467	-	-	1 610 467	1 197 997
<b>Entrées de fonds nettes</b>	<u>349 872</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>349 872</u>	<u>(153 425)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>					
Acquisition d'immobilisations	(5 000)	-	-	(5 000)	(8 393)
<b>Sorties de fonds nettes</b>	<u>(5 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(5 000)</u>	<u>(8 393)</u>
Diminution (augmentation) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(426 962)	(35 152)	71 544	(390 570)	(156 325)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	(8 658)	3 047	-	(5 611)	150 714
Ajustement interfonds	35 615	35 929	(71 544)	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice *	<u>(400 005) \$</u>	<u>3 824 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(396 181) \$</u>	<u>(5 611) \$</u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

(Découvert bancaire) encaisse	(400 005) \$	3 824 \$	-	(396 181) \$	(5 611) \$
-------------------------------	--------------	----------	---	--------------	------------

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

### NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2017

#### 1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1), a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (LRC (1985), ch.1 (5e suppl)) et en vertu de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, c. I-3). Elle est donc exonérée d'impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

#### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

##### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et a formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

### **2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

#### **Instruments financiers**

L'encaisse, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit bancaire, le découvert bancaire et les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source), sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

#### **Constatation des apports**

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

#### **Constatation des produits**

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la Fondation consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible, et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

#### **Stocks**

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation qui sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation.

Les stocks comprennent également des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinés à être revendus ou cédés à une valeur symbolique par la Fondation. Le coût de ces œuvres d'art correspond à la juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat.

#### **Immobilisations**

##### **Équipements**

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

### Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

### Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la juste valeur. Ils ne sont pas amortis.

### Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

### Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

### Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

### État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

## 3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2017				2016	
	Collectes de fonds	Autres contributions			Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié		
Gouvernements et municipalités	7 226 \$	953 420 \$	3 881 \$	348 264 \$	1 312 791 \$	1 565 307 \$
Entreprises	203 447	116	-	211 874	415 437	378 465
Particuliers	361 522	-	-	18 823	380 345	319 372
Fondations et OSBL	51 788	115 233	3 882	35 296	206 199	385 737
	<u>623 983 \$</u>	<u>1 068 769 \$</u>	<u>7 763 \$</u>	<u>614 257 \$</u>	<u>2 314 772 \$</u>	<u>2 648 881 \$</u>

#### 4. CHARGES

##### FONDS GÉNÉRAL

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Coûts des projets fauniques</b>		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	3 160 966 \$	3 756 445 \$
Projets de la Fondation <sup>1</sup>	5 338	8 005
Projets relatifs aux partenariats fauniques	109 471	72 103
Projets relatifs à la pêche et à la relève	597 977	580 977
Traitements et avantages sociaux	625 378	622 836
Honoraires professionnels	22 935	20 312
Déplacements	9 236	6 040
Réunions, congrès et perfectionnement	4 518	2 056
Publicité et promotion	33 153	42 402
Impression et fournitures	6 933	7 659
Amortissement des immobilisations	2 135	2 455
Autres	327	556
	<u>4 578 367 \$</u>	<u>5 121 846 \$</u>
<b>Frais de collectes de fonds / Communications</b>		
Traitements et avantages sociaux	240 352 \$	195 676 \$
Honoraires professionnels <sup>2</sup>	98 597	64 766
Commissions et redevances	650	350
Achat de biens	17 914	16 762
Déplacements	6 322	4 937
Réunions, congrès et perfectionnement	2 973	2 081
Repas / Événements-bénéfice	24 178	20 261
Publicité et promotion	96 276	82 708
Impression et fournitures	39 837	33 623
Amortissement des immobilisations	634	1 162
Autres	20 366	14 569
	<u>548 099 \$</u>	<u>436 895 \$</u>

<sup>1</sup> Ce poste inclut des honoraires professionnels de 1 165 \$ (2016 : 4 365 \$).

<sup>2</sup> Ce poste inclut des charges d'amortissement de 3 088 \$ (2016 : 3 088 \$).

#### 4 . CHARGES (suite)

##### FONDS GÉNÉRAL (SUITE)

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Frais d'administration</b>		
Traitements et avantages sociaux	514 253 \$	484 545 \$
Honoraires professionnels	12 341	11 345
Déplacements	15 364	11 397
Réunions, congrès et perfectionnement	3 138	3 668
Publicité et promotion	2 511	3 205
Loyer	128 064	119 624
Impression et fournitures	22 752	17 407
Amortissement des immobilisations	634	1 560
Autres	5 662	5 515
	<u>704 719 \$</u>	<u>658 266 \$</u>

##### FONDS DES IMMOBILISATIONS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Coûts des projets fauniques</b>		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	21 000 \$	20 850 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	3 233	3 233
Publicité et promotion	9 704	10 135
Gestion de terrains	8 046	8 533
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	<u>43 274 \$</u>	<u>44 042 \$</u>

##### FONDS DÉDIÉ

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Coûts des projets fauniques</b>		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	542 713 \$	699 971 \$



## 5. PLACEMENTS

	2017	2016
<b>Dépôts à terme</b> , taux moyen pondéré de 1,77 % (2016 : 1,64 %), échéant entre le 23 octobre 2017 et le 5 décembre 2018 (valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	3 135 896 \$	3 590 413 \$
<b>Certificats de placements garantis</b> , taux moyen pondéré de 2,19 % (2016 : 2,23 %) échéant entre le 4 décembre 2017 et le 15 septembre 2021 (valeur de marché de 867 862 \$; 2016 : 808 076 \$)	855 800	796 600
<b>Dépôt à terme rachetable</b> , taux de 0,80 %, échu au cours de l'exercice	-	600 000
<b>Épargne rachetable</b> , taux de 0,80 %, sans échéance (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	701 874	-
<b>Obligations</b> , taux moyen pondéré de 2,64 % (2016 : 2,46 %) échéant entre le 19 juin 2017 et le 17 juillet 2024 (valeur de marché de 1 935 356 \$ ; 2016 : 1 934 621 \$)	1 904 860	1 923 194
	<u>6 598 430</u>	<u>6 910 207</u>
Placements échéant au cours du prochain exercice	2 847 244	2 510 467
	<u><u>3 751 186 \$</u></u>	<u><u>4 399 740 \$</u></u>

Des placements d'une valeur de 900 000 \$ (2016 : 2 798 307 \$) ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent pas de mouvement de trésorerie au niveau des dispositions et des acquisitions. De plus, les dépôts à terme incluent des intérêts capitalisés d'un montant de 47 358 \$ (2016 : 49 022 \$) qui n'entraînent pas de mouvement de trésorerie. Les acquisitions de placements comprennent un montant de 9 263 \$ relativement à l'ajustement des placements au taux d'intérêt effectif. Cette variation est sans effet sur les flux de trésorerie.

## 6. CRÉANCES

	2017	2016
<b>Fonds général</b>		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	1 414 326 \$	289 481 \$
Taxes à recevoir	32 026	18 726
Autres créances	224 992	143 260
	<u>1 671 344 \$</u>	<u>451 467 \$</u>
<b>Fonds des immobilisations</b>		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	3 881 \$	4 054 \$
Autres créances	3 882	4 054
	<u>7 763 \$</u>	<u>8 108 \$</u>

## 7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
<b>Fonds général</b>		
Fournisseurs	961 436 \$	1 309 657 \$
Traitements	3 105	8 033
Déductions à la source	102 900	98 992
Vacances à payer	134 500	119 237
	<u>1 201 941 \$</u>	<u>1 535 919 \$</u>

## 8. IMMOBILISATIONS

	<u>2017</u>		<u>2016</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
<b>Fonds général</b>				
Équipements	75 558 \$	71 704 \$	3 854 \$	6 744 \$
Œuvres d'art	182 505	-	182 505	177 505
Logiciels	74 919	74 919	-	3 601
	<u>332 982</u>	<u>146 623</u>	<u>186 359</u>	<u>187 850</u>
<b>Fonds des immobilisations</b>				
Terrains	1 165 448	-	1 165 448	1 165 448
Droits d'aménagement	51 640	30 984	20 656	21 947
	<u>1 217 088</u>	<u>30 984</u>	<u>1 186 104</u>	<u>1 187 395</u>
	<u>1 550 070 \$</u>	<u>177 607 \$</u>	<u>1 372 463 \$</u>	<u>1 375 245 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 7 782 \$ (2016 : 9 556 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder, à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. L'impact de cette transaction sera comptabilisé dans les résultats de l'exercice au cours duquel le terrain sera transféré.

Aucune cession de terrain n'a eu lieu au cours des deux derniers exercices.

## 9. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants :

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Solde de fonds au début de l'exercice	231 525 \$	243 584 \$
Dépôts et intérêts reçus	1 542	7 318
Déboursés et frais d'administration	(19 200)	(19 075)
Diminution des intérêts courus	<u>(851)</u>	<u>(302)</u>
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u><u>213 016 \$</u></u>	<u><u>231 525 \$</u></u>

## 10. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2017, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000 \$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 2,7 % à la date de l'état de la situation financière (2016 : 2,7 %). Aux 31 mars 2016 et 2017, le solde était nul.

## 11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

### Fonds général

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants :

	<u>2017</u>				<u>2016</u>	
	Commandites reçues pour la tenue d'une activité-bénéfice	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	- \$	140 240 \$	59 376 \$	667 942 \$	867 558 \$	1 048 502 \$
Attributions de l'exercice	<u>2 500</u>	<u>37 050</u>	<u>52 028</u>	<u>1 281 586</u>	<u>1 373 164</u>	<u>651 542</u>
	2 500	177 290	111 404	1 949 528	2 240 722	1 700 044
Constatés à titre de produits de l'exercice	<u>-</u>	<u>(96 000)</u>	<u>(51 144)</u>	<u>(470 848)</u>	<u>(617 992)</u>	<u>(832 486)</u>
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<u><u>2 500 \$</u></u>	<u><u>81 290 \$</u></u>	<u><u>60 260 \$</u></u>	<u><u>1 478 680 \$</u></u>	<u><u>1 622 730 \$</u></u>	<u><u>867 558 \$</u></u>

## 12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

### Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 3 499 573 \$ (2016 : 2 156 539 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2018	2 897 669 \$
2019	541 224
2020	46 760
2021	6 960
2022	6 960
	<hr/>
	3 499 573 \$
	<hr/> <hr/>

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2017, les contrats d'aide financière signés représentaient 2 041 431 \$ (2016 : 1 437 853 \$) du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 299 919 \$ (2016 : 1 293 074 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

### Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 864 065 \$ (2016 : 1 017 312 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2020, dont 742 626 \$ en 2018, 99 158 \$ en 2019 et 22 281 \$ en 2020.

Au 31 mars 2017, les contrats d'aide financière signés représentaient 827 565 \$ (2016 : 989 726 \$) du montant total engagé.

## 13. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2018 pour un montant de 189 180 \$.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs totalisant 1 117 027 \$ (2016 : 1 241 133 \$) s'établissent comme suit :

2018	128 048 \$
2019	128 048
2020	128 048
2021	128 533
2022	129 504
2023 et subséquentment	<hr/> 474 846
	<hr/> <hr/> 1 117 027 \$

## 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et les entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

## 14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit :

	2017		2016	
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun
<b>Produits</b>				
Collectes de fonds	1 750 \$	4 400 \$	500 \$	4 200 \$
Autres contributions	714 102	18 711	1 050 601	3 890
<b>Charges</b>				
Contributions aux projets fauniques	252 841	139 927	421 898	170 129
Impression et fournitures	-	4 936	-	5 965
Gestion de terrains	-	1 561	-	1 417
Autres	-	-	-	350
<b>Actif</b>				
Créances	1 385 252	-	293 535	-
<b>Passif</b>				
Charges à payer et frais courus	13 997	51 661	34 400	89 665
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance	1 478 679	-	667 941	-

## 15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 11,12 % à 11,05 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRAS, qui fait partie du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), est passé de 14,38 % à 15,03 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 4,94 % au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé pour les participants au RRAS et un montant équivalent pour les employeurs. Ainsi la Fondation verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2017 correspondant à 9,88 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2016).

Les cotisations de la Fondation, incluant le montant de compensation à verser au RRPE et au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 115 289 \$ (2016 : 109 644 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

## 16. INSTRUMENTS FINANCIERS

### Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

#### Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2017, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit, puisque 98 % des créances sont à recevoir de trois débiteurs (2016 : 66 % pour un débiteur). Ce risque de concentration est diminué par le fait que se sont des créances auprès d'entité gouvernementale dont la continuité d'exploitation est assurée, pas de risque que l'entité gouvernementale ne paie pas la Fondation.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales et d'une institution financière reconnue.

La valeur comptable de l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit totalisant 8 299 385 \$ (2016 : 7 411 580 \$), représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2017 et au 31 mars 2016. Toutefois, certains actifs financiers non dépréciés sont en souffrance à la date des états financiers.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	<u>31 mars 2017</u>	<u>31 mars 2016</u>
Moins de 30 jours	1 644 581 \$	403 115 \$
De 30 à 60 jours	2 500	4 200
De 61 à 90 jours	-	-
Plus de 90 jours	<u>-</u>	<u>33 534</u>
	<u>1 647 081 \$</u>	<u>440 849 \$</u>

## **16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 10. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2017, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) totalisaient 1 099 041 \$, (2016 : 1 436 927 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

### **Risque de marché**

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

#### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée et que les placements sont à taux d'intérêt fixes et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.

## **17. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2017.



# Code d'éthique et de déontologie

applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec

## Préambule

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q.c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils se conforment aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

## Section 1 – définitions

**1.1** Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- « Fondation » : la Fondation de la faune du Québec ;
- « conseil » : le conseil d'administration de la Fondation ;
- « membre du conseil d'administration » : une personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation, qui siège d'office au conseil d'administration ;
- « administrateur » : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- « conflit d'intérêts » : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée, au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation ;
- « personne liée » : tout particulier uni à un administrateur par les liens du sang, de l'adoption ou du mariage, ou qui vit maritalement avec un administrateur depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

## Section 2 – champ d'application et interprétation

- 2.1** Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2** Le code d'éthique et de déontologie ne se substitue à aucune disposition législative, réglementaire ou déontologique applicable aux administrateurs, y compris celles du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 1).
- 2.3** Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activité ou à certaines situations précises.

## Section 3 – devoirs de gestion

- 3.1** L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
  - 3.1.1 L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans l'intérêt supérieur de la Fondation.
  - 3.1.2 La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
  - 3.1.3 L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
  - 3.1.4 L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
  - 3.1.5 L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.
  - 3.1.6 L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil et le président-directeur général de la Fondation doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.
  - 3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement les activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil a été impliqué.



### 3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

- 3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans l'intérêt supérieur de la Fondation.
- 3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.
- 3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.
- 3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

### 3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

- 3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.  

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.
- 3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrettes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.
- 3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.
- 3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.
- 3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

## Section 4 – conflits d'intérêts

### 4.1 Dispositions générales.

- 4.1.1 L'administrateur doit maintenir en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il pourrait trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.
- 4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer dans une situation telle qu'il ne pourrait remplir ses fonctions.
- 4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.
- 4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.
- 4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser les biens de la Fondation à son profit ni au profit d'une personne liée ou d'un tiers.
- 4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou au bénéfice d'un tiers.
- 4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou d'un tiers.
- 4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.
- 4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard d'un tiers ou d'une personne liée ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à une décision que le conseil peut être appelé à prendre.



4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés ;
- n'est pas indépendant à l'égard d'un acte donné s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel, ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, comme le prévoit l'article 4.1.1.

#### 4.2 Mesures de prévention.

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et qui est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou quelque autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur dont l'intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

#### 4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter, ni exiger, directement ou indirectement, pour son intérêt actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou quelque autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.

4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

## Section 5 – l'après-mandat

5.1 L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité des renseignements, informations, documents, débats, échanges et discussions auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation, et s'abstenir de les divulguer.

5.2 L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom, au nom d'autrui ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation a pris part et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il a eu des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

5.3 L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

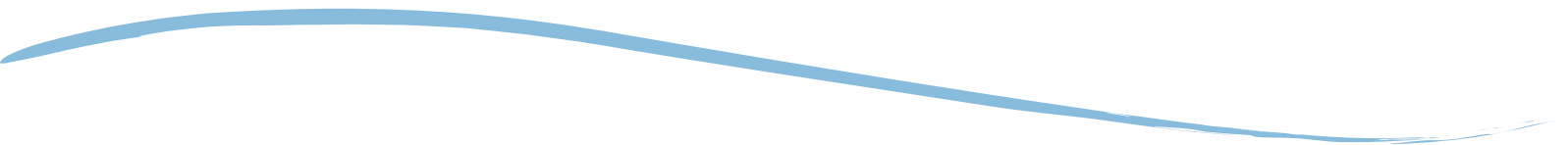
## Section 6 – responsabilités et sanctions

6.1 Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.

6.2 Le président du conseil veille au respect et à l'application du code d'éthique et de déontologie.

6.3 L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics (L.R.Q., c. M-30, r. 1), suivant la procédure établie audit règlement.

6.4 Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.



# La Fondation de la faune du Québec tient à remercier

## Ses parrains fondateurs



RioTintoAlcan

## Ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

BONDUELLE AMÉRIQUES

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE  
DU QUÉBEC

DUMAS, RÉJEAN

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE  
CANADA – SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU  
QUÉBEC (SERVICES DE CARTES DESJARDINS)

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA) (FD)

GROUPE ZOOM MÉDIA

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES  
NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE  
ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS,  
DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE  
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE  
CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,  
JEAN ET ANTOINE (*TERRAIN*)

PRODUITS FORESTIERS RÉSO LU

RBC FONDATION

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES  
ET MONNAIES À LA BAIE

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

**Merci également aux chasseurs, aux pêcheurs et aux trappeurs du Québec,  
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs et des partenaires financiers.**

